



# Mon Hypopara et Vous

## Association **Mon Hypopara Et Vous**

2 Chemin de Costevieille Basse

48100 MARVEJOLS

06 95 81 87 22

Mail : nath.giqueaux@gmail.com

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 14 juillet 2020**

Le *14 Juillet 2021 à 20h00*, les fondateurs de Mon Hypopara Et Vous se sont réunis en assemblée générale constitutive en son futur siège : 2 Chemin de Costevieille Basse 48100 MARVEJOLS.

Sont Présents :

« *GIQUEAUX FORESTIER du CROUZET Nathalie* », « *2 Chemin de Costevieille Basse 48100 MARVEJOLS* »

« *GIQUEAUX FORESTIER du CROUZET Joël* », « *2 Chemin de Costevieille Basse 48100 MARVEJOLS* »

L'assemblée générale désigne *Nathalie GIQUEAUX FORESTIER du CROUZET* en qualité de présidente de séance et *GIQUEAUX FORESTIER du CROUZET Joël* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.



# Mon Hypopara et Vous

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

«- *L'association aura pour but de donner un cadre légal aux activités des membres.*

-De **promouvoir la connaissance**, au national et international, auprès du public, des malades et leurs proches, des professionnels de la santé et du social **la maladie rare d'hypoparathyroïdie**, ses symptômes, sa prise en charge pluridisciplinaire, son suivi à vie, l'impact sur la vie personnelle, sociale, professionnelle du malade (ou scolaire lorsqu'il s'agit d'un enfant malade), en utilisant les réseaux sociaux, et un site internet (en cours de constructions).

-De **créer des partenariats avec les instances médicales, et autres associations/organisations afin de coopérer ensemble dans un travail de recherche au bénéfice des patients** et des leurs proches (familles, ou toute personne aidant au quotidien), ceci dans le but d'améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients.

-De **participer aux essais cliniques en cours ou à venir, aux diverses actions médicales telles que l'Education Thérapeutique du Patient en cours ou à venir**, ou tout autres projets qui seraient prévus par les instances médicales compétentes.

-De **permettre aux patients et à leur famille l'apport d'un soutien moral, administratif, et d'aiguillage vers les services compétents**. La rareté de cette pathologie ayant pour conséquence directe une errance médicale avec aggravation de la maladie et séquelles irréversibles encore trop fréquentes lors de la pose du diagnostic, ainsi que de rapprocher les patients et leurs proches via des forums de discussion et d'échanges, des rencontres pour 'sortir de l'isolement'.

-De **récolter des fonds pour le fonctionnement matériel et humain de l'association dans ses actions en cours et à venir** par des cotisations annuelles pour devenir membres, des collectes de dons auprès des particuliers, entreprises privées et publiques...

-Ces **fonds, seront utilisés uniquement par et pour l'association Mon Hypopara Et Vous**, ils seront versés sur le compte bancaire de celle-ci (démarches en cours), et feront l'objet d'un **contrôle et d'une gestion par le trésorier, validés annuellement par un expert-comptable en vue du bilan requis par la législation en vigueur**.

-A terme, **possibilité d'évolution en Organisation d'Utilité Publique si les conditions requises sont remplies**.



# Mon Hypopara et Vous

*-Les **membres du bureau seront élus une fois par an en assemblée générale**, les membres fondateurs ne pourront pas être exclus du bureau sauf démission expresse de leur part par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de l'association. Ils conserveront, de fait, une voix lors des votes.*

*-Les **assemblées générales seront programmées au minimum une fois par semestre**, des assemblées générales extraordinaires pourront être faites selon les nécessités avec convocation des membres telles que prévues dans les documents joints*

*-Les **membres fondateurs s'entendent sur les fonctions de chacun et se donnent pouvoir conjoints pour procéder aux démarches légales de formalités, déclaration et publication de l'association [Mon Hypopara Et Vous](#)** ».*

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.:

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

-« GIQUEAUX FORESTIER du Crouzet Nathalie, nationalité Française, 2 Chemin de Costevieille Basse 48100 MARVEJOLS, Infirmière ».

-« GIQUEAUX FORESTIER du CROUZET Joël, nationalité Française, 2 Chemin de Costevieille Basse 48100 MARVEJOLS, agent de soins-garde malades ».

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

## Signatures



GIQUEAUX FORESTIER du CROUZET Nathalie,



GIQUEAUX FORESTIER du CROUZET Joël,